

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois le **dix-neuf octobre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le douze octobre deux mille vingt-trois** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absents avec pouvoir :

Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE
Christine VALADE donne pouvoir à Bernard PLACE
Chantal SAVARINO donne pouvoir à Patrick DUCROS
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick PORNET

Secrétaire élue pour la durée de la séance : André ALEX

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **Convention de partenariat entre la commune de Perreux et le comité de la Loire de la Ligue Nationale contre le cancer**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de partenariat entre la commune de Perreux et le comité de la Loire de la Ligue Nationale contre le cancer.

La Ligue contre le cancer nous propose de créer des espaces sans tabac aux abords de l'école publique, de l'école privée, de la micro crèche et l'espace jeunesse avec les objectifs suivants :

- Réduire l'initiation au tabagisme des jeunes ;
- Promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains ;
- Préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies ;
- Dénormer le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la santé.

Il est proposé de conventionner avec la Ligue contre le cancer et de prévoir :

- La mise en place de panneaux « espace sans tabac » devant chaque lieu ;
- La mise en place du dispositif à compter du 1^{er} novembre 2023.

Monsieur le Maire ajoute que ce projet a été travaillé dans le cadre du Conseil Municipal des jeunes ainsi que les affiches qui seront mises en place.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention de partenariat entre la commune de Perreux et le comité de la Loire de la Ligue contre le cancer.

- **Dénomination des voies communales – modification d'un nom d'une allée**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver une modification relative à la dénomination des voies communales et plus précisément l'allée de Chervé.

En effet, d'importantes confusions entre les 4 adjectifs de lieu utilisés auxquels sont rajoutés Chervé.

Il est proposé de nommer Allée du Château en lieu et place de Allée de Chervé.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification du nom de cette allée.

- **Acquisition par la commune à M. Laville d'une parcelle située sur le chemin de Ronde**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition par la commune d'une parcelle située sur le chemin de Ronde pour un montant de 73.29 € (avis de France Domaine facultatif dans cette hypothèse, donc non sollicité).

Il s'agit de la parcelle cadastrée section B n°519, d'une superficie totale de 73.29 m², qui appartient actuellement à M. Lucas LAVILLE.

Cette acquisition est proposée pour un montant d'1 € le m² dans la mesure où il s'agit pour la commune d'intégrer cette parcelle dans son patrimoine et donc d'en assurer l'entretien.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle située sur le chemin de Ronde.

- **Proposition d'achat par la commune d'une partie de la parcelle appartenant à Madame Léa BARELLI et Monsieur Thomas ODIN**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver la proposition d'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section B n° 2328 située au 150 Montée de la Source.

Cette acquisition est proposée à titre gratuit, les frais de géomètre seraient à la charge des vendeurs.

Le muret de soutènement serait également la propriété de la commune. Il est nécessaire de diviser la parcelle pour avoir une référence cadastrale de cette nouvelle parcelle. Monsieur DUMAS soulève la problématique du mur qui devra être entretenu également et que des travaux seront à prévoir d'ici quelques temps. Monsieur PORNET demande s'il y a une urgence à acheter cette parcelle et qu'il en revient à la commune de supporter les futurs travaux du mur de soutènement. Monsieur le Maire lui répond que ce sont les agents communaux qui entretiennent cette parcelle et qu'il y a lieu de mettre à jour cette situation.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve par 18 voix pour et 1 abstention (Patrick Pernet) l'acquisition d'une partie de cette parcelle située montée de la Source.

- **Proposition d'achat par la commune d'une partie de la parcelle appartenant à Madame Charlène RAY**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la proposition d'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section B n° 22232 située au 195 Montée de la Source.

Cette parcelle ayant plus de valeur, cette acquisition est proposée pour un montant d'1 € le m², les frais de géomètre seraient à la charge de l'acquéreur. Il s'agit pour la commune d'intégrer cette parcelle dans son patrimoine, d'en assurer l'entretien et à l'avenir d'embellir l'entrée du village. Il explique que cette zone mérite des améliorations esthétiques.

Monsieur le Maire ajoute que la division de parcelle se ferait dans le prolongement du muret. Cette parcelle ferait environ 100 m². L'entretien de ce muret serait à la charge de la commune.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition d'une partie de cette parcelle située 195, montée de la Source.

QUESTIONS DIVERSES

- **Caméras mobiles**

Monsieur PLACE informe que suite aux incidents survenus lors de la fête des classes, il a été envisagé de s'équiper de caméras mobiles. Un fournisseur est venu présenter deux types de produits : un système de caméras destiné à être installé en permanence et un autre système pour une caméra mobile.

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait mandaté la société A.I.S. pour la sécurité de la fête patronale et pour les 70 ans de l'association les Aiglons. Ce service a été très concluant. Après débat, monsieur le Maire propose de réfléchir à cette problématique pour 2024.

- **Cabinet médical**

Monsieur le Maire informe que la pose des menuiseries par l'entreprise Cizeron est bientôt terminée. Il informe que les cinq cabinets sont complets avec 3 médecins généralistes, une pédicure podologue, 3 infirmiers et une ostéopathe. Une réunion a eu lieu avec le cabinet d'expertises-comptable avec tous les professionnels de santé. Monsieur BRAT demande si un(e) secrétaire sera embauché(e) pour la prise de rendez-vous des patients. Monsieur le Maire lui répond que les médecins n'ont pas encore pris leur décision mais qu'ils s'orienteraient probablement sur d'autres solutions.

Monsieur le Maire explique qu'une subvention de 60 000 € a été accordée par la Région et que deux autres demandes ont été déposées auprès de Roannais Agglomération et le Département. Il explique que 15 000 personnes sont sans médecin généraliste et que l'arrivée de ces trois médecins résoudraient un quart du roannais. Le fait d'être réactif a permis de consolider les deux jeunes médecins.

- **Maisons Favre et Deveaux**

M. le Maire rappelle que ces deux biens immobiliers sont actuellement en vente et que la commune a donné mandat sans exclusivité à l'agence immobilière côté transaction. Un porteur de projet a fait une proposition pour acquérir ces deux biens pour 205 000 € pour de la rénovation tout en respectant le cahier des charges.

Concernant la maison Deveaux, la démolition de la pointe est à prévoir pour améliorer l'entrée du village. Un devis d'un montant de 12 500 € a été demandé pour cette démolition avec récupération des pierres.

En parallèle, un ferronnier d'art propose ses services pour faire une œuvre d'art. Il s'agit d'un projet en cours de réflexion sur le blason de Perreux en acier ou un statut représentant le lion du blason avec la clé en acier également. Cette œuvre d'art serait soit sur la façade après démolition de la pointe de l'immeuble Deveaux, soit en bout de pointe si le projet de la statue est retenu. Cette œuvre embellirait l'entrée du village.

Les différentes propositions présentées seront envoyées aux conseillers.

- **Compte-rendu de la commission voirie**

Monsieur DUCROS fait un compte-rendu de la commission voirie qui a eu lieu 14 octobre dernier. Il informe que l'entrée de l'agglomération sera déplacée et se trouvera en face du cabinet médical afin de réduire la vitesse. Sur le secteur rue Moulin Tampon, un ralentisseur avec rétrécissement sera mis place ainsi qu'une zone 30. Des panneaux de signalisation stop seront installés sur cette voie et les sorties des lotissements auront dorénavant la priorité. Un aménagement d'un linéaire mode doux de la salle des sports jusqu'à la route des Granges Fleuries sera réalisé avec une zone 30, une voie piétonne et plateau traversant avec passage protégé.

Il explique qu'actuellement, la commune se trouve en difficulté de recruter du personnel dans les services techniques. De plus, un agent a demandé sa mutation au 31/12/2023.

- **Aménagement du rond-point de Perreux**

Madame VALADE explique que ce rond-point a été aménagé en 2021 par la commune du Coteau avec les services aussi de la commune de Perreux. En 2024, il est à prévoir un nouvel aménagement. La commission propose le thème des jeux olympiques combiné avec le passé viticole de Perreux. Une mise en scène serait prévue avec l'installation d'un tonneau penché, d'une cuve, d'une charrue et d'un pressoir. Des roues de char représenteraient les anneaux olympiques avec la flamme olympique. Ce projet sera prochainement présenté à Madame le Maire du Coteau.

- **Intervention de Madame Trambouze**

Elle informe que le conseil d'exploitation de Chervé a eu lieu. Le lycée sera présent à la fête du Charolais. De nouveaux projets sont à l'étude comme les porcheries, le maraichage bio intensif ou bien encore un magasin ovin bovin et porcin au lycée.

- **Intervention de Monsieur Pornet**

Il fait part de l'Assemblée Générale de l'OGEC qui a eu lieu le 19 octobre. L'association remercie à nouveau le soutien apporté à l'école privée.

- **Intervention de Madame DUDEK-VAZQUEZ**

Elle informe du souci d'isolation de l'école publique. Cet été, il faisait 36°C dans les classes qui se trouvent à l'étage. Monsieur le Maire lui répond qu'en effet, le devenir de l'école est à réfléchir pour les futurs mandats des élus. Madame DUDEK-VAZQUEZ demande si un mur d'escalade pourrait être installé à la salle des sports. Monsieur le Maire lui répond qu'au vu de la configuration des murs de la salle, il ne semble pas possible d'installer ce genre d'équipement.

- **Intervention de Madame PERRET**

Elle souhaite savoir où en est l'ouverture de Brut Butcher à la place du restaurant le Renouveau. Monsieur le Maire lui répond que le permis de construire a été signé mais il n'a pas d'autres informations sur ce dossier.

- **Intervention de Madame RENARD**

Elle s'interroge sur le projet d'agrandissement de l'EHPAD. Monsieur le Maire lui fait part que les offres vont être analysées et ensuite étudiées si économiquement ce projet est viable.

- **Intervention de Monsieur LAREURE**

Il demande si la commune s'inscrit à nouveau pour la 14^{ème} édition de j'aime la Loire propre. Cette journée aura lieu le 16 mars 2024. Ce sujet sera à nouveau abordé au prochain Conseil Municipal. Il serait appréciable que le Conseil Municipal des Jeunes soit sollicité pour mobiliser plus d'enfants possible des deux écoles.

RAPPEL DE DATES

- Cérémonie du 11 novembre : samedi 11 novembre à 11h15
- Remise des prix fleurissement : samedi 21 octobre à 11h
- Prochain Conseil Municipal : jeudi 7 décembre 2023 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h29.

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Boire", written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance,

André ALEX

A handwritten signature in black ink, appearing to be "A. Alex", written over a horizontal line.